

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: 6

Artikel: Appui de feu de l'artillerie
Autor: Gumy, Julien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les commandants de tir ont été intégrés dans chaque exercice de compagnie - ici avec la 17/4.

Toutes les photos © Bat chars 17.

EM bat chars 17

Appui de feu de l'artillerie

Cap Philippe Chevalier ; Lt Julien Gummy

Officier NBC ; Officier d'artillerie, officier d'appui feu (OFAF) er, EM bat chars 17

L'unité fait la force - tel est le principe d'engagement que doit avoir toute formation militaire. L'engagement interarmes fait partie intégrante de la doctrine de notre armée.

Élément décisif dans bien des conflits et batailles depuis des siècles, l'artillerie joue un rôle important dans le combat moderne. La possibilité qu'a une formation d'être appuyée par des moyens d'artillerie, rapidement, de jour comme de nuit, est un atout considérable lors d'un engagement.

L'engagement de l'artillerie a lieu soit dans le cadre du combat d'ensemble par le feu au profit de la Grande Unité (*Allgemeine Feuerunterstützung* : AF), soit dans le cadre de l'appui immédiat par le feu au niveau du bataillon et/ou de la compagnie (*Unmittelbare Feuerunterstützung* : UF).

L'artillerie peut illuminer (obus éclairants) ou aveugler (nébulogènes), mais est surtout utile pour retarder, user, déstabiliser, démoraliser, ou anéantir l'adversaire. Ce dernier est particulièrement employé lors d'une poussée de nos propres troupes, afin d'empêcher l'adversaire d'organiser sa défense et de déployer ses armements. A l'échelon d'un bataillon de chars, l'appui de feu est par exemple utilisé pour favoriser le franchissement de passages obligés, afin de d'empêcher l'adversaire de prendre des positions de feu, de le déloger, de l'obliger à rester à couvert lors d'une action de débarquement ou de déminage - bref de rendre la poussée plus dynamique et efficace.

Planification

Afin de permettre une coordination optimale entre la demande et l'exécution d'une mission de feu, soit entre le bataillon de chars et le groupe d'artillerie, se trouve l'officier d'appui feu (OFAF). Il est membre de l'état-major du bataillon de chars. Son rôle principal est d'engager et de recueillir les informations des commandants de tir, les « yeux de l'artillerie, » afin d'appuyer la propre action. poussée des sections de chars et de grenadiers de chars.

Depuis la suppression des compagnies de lance-mines de chars, les corps de troupe ne disposent plus de moyens d'appui, ceux-ci étant dans les mains de la brigade. L'OFAF collabore donc étroitement sur le plan tactique avec les commandants des formations de mêlée, mais également sur le plan technique avec le chef artillerie de la brigade. Il désigne donc des zones de feu et des feux planifiés, ainsi que des lignes de coordination des feux, qui seront intégrés dans le réseau INTAFF de brigade.

Moyens

Différents moyens de feu sont à disposition pour offrir l'appui immédiat par le feu. Le principal et le plus mobile est le groupe d'artillerie, avec 18 obusiers blindés M-109 KAWEST (*Kampfwertgesteigert*), répartis dans 3 batteries de pièces.¹ Avec leurs canons de 15,5 cm, la distance d'engagement maximale est de 28 km. La cadence de tir est de 6 coups/min.

Les lance-mines de forteresse sont également disponibles pour appuyer les formations à l'échelon du bataillon. Ils sont munis d'un système bi-tube de 12 cm, avec une portée maximale de 8,5 km. La cadence de tir est de 16 coups/min. Il leur est possible de mettre en oeuvre une munition guidée dénommée *Stryx*.

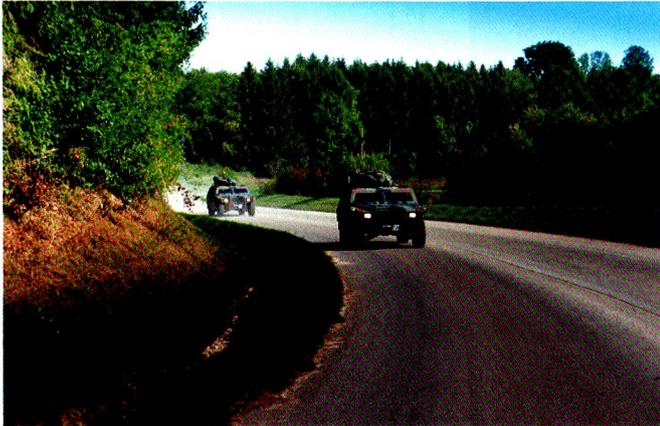
Les autres installations permanentes d'artillerie 15,5 cm (*Bison*) ne sont en principe pas utilisées pour l'UF. Elles sont aujourd'hui en voie de démantèlement.

Plusieurs types de munitions permettent de combattre des buts différents. Pour combattre des buts non blindés, l'obus d'acier (StG) est la munition de choix. Contre des buts semi-blindés, son efficacité est par contre restreinte et il peut, en causant des débris et en disloquant les routes, gêner la propre progression. Il s'agit de l'obus principal dans l'artillerie, qui projette des éclats jusqu'à 1'500 mètres à l'avant de l'impact. Son efficacité peut être adaptée grâce

¹ De 2003 à 2010, les groupes d'artillerie comptaient 4 batteries soit 24 pièces. Les mesures APIANO ont réduit ces moyens à 3 batteries et 18 pièces à partir de 2011.



Le véhicule commandant de tir permet de se déplacer sous couvert d'un blindage léger. Ici avec la 17/2.



La section de 5 Eagle a été renforcée par un véhicule commandant de tir. Mais celui-ci est engagé par l'officier d'appui de feu (OFAF) au niveau du bataillon.



Le Lt Nikzad, chef de la section échelon de conduite. Derrière lui, un des Piranha 6x6 de commandement.

à l'utilisation de différents types de fusées (instantanées MZ, à temps ZZ, à proximité AZ ou à retardement VZ) qui déterminent le point d'impact des munitions à une distance plus ou moins grande du sol/but.

Pour des buts blindés ou semi-blindés, l'artillerie utilise l'obus SMART. Il s'agit d'un obus à guidage infrarouge et à charge creuse, qui parvient à détecter un char adverse se trouvant dans son secteur de chute. Il est utilisé de manière ciblée pour détruire des buts isolés. Son utilisation en zone urbaine est également possible.

A la suite de la signature de la déclaration de Wellington,² la Suisse a officiellement renoncé à son arsenal d'armes à sous-munitions. C'est pour cette raison que l'armée suisse ne dispose en principe plus de son obus le plus performant au niveau de la distance d'engagement et de l'efficacité au but : l'obus cargo (KaG 88/90).

Pour finir, il est également possible, lors d'un combat de nuit, d'appuyer les troupes au sol à l'aide d'un obus éclairant (Bel G), qui éclaire le terrain sur un diamètre de 1'000m et pour une durée d'environ 120 secondes.

Engagement

Dans les conflits récents, l'engagement de l'artillerie est rendu complexe par l'absence de lignes de front classiques. Les forces américaines au Vietnam et, plus récemment, en Afghanistan, ont donc constitué de véritables points d'appui pour ses moyens de feu, appelés *Fire Support Bases*. Celles-ci sont alors en mesure d'appuyer les actions mobiles de patrouille ou d'escorte dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. Un maillage doit permettre à celles-ci de s'appuyer mutuellement au cas où l'une viendrait à être attaquée. Ceci n'est pas sans rappeler la conception du Réduit.

Les expériences faites durant les exercices de compagnie ZIPPO et l'exercice de bataillon LARGO, où le thème principal a été le franchissement de passages obligés, démontrent le besoin pour une formation mécanisée d'être appuyée en tout temps par des lance-mines ou de l'artillerie, sans quoi son action peut se trouver grandement retardée ou devenir fort risquée.

L'introduction d'un commandant de tir, avec son équipe, a permis de sensibiliser l'exploration et les compagnies de combat de l'atout, mais aussi des servitudes et de la complexité à engager des armes d'appui. Les artilleurs ont pu ajouter un cadre tactique à leur métier.

L'artillerie n'est efficace que si l'adversaire est surpris ou a été préalablement fixé. Cette collaboration entre les « jaunes » et les « rouges » doit être entraînée dans le terrain.

Ph. C. & J. G.

² Ces accords ont été signés, mais pas ratifiés à ce jour.